



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## fonctionnement

Question écrite n° 5700

### Texte de la question

M. François Loncle demande à M. le ministre de l'intérieur si la mobilisation de 300 policiers pendant 2 jours en forêt de Saint-Germain-en-Laye, qui a conduit à la capture d'un chien noir, faisait parti du dispositif de redéploiement des forces de l'ordre envisagé dans le cadre de la nouvelle politique de sécurité définie à Villepinte. Il souhaite connaître les sanctions prises à l'encontre des responsables de cette mauvaise plaisanterie.

### Texte de la réponse

Le 23 octobre 1997, une personne faisant son jogging en forêt de Saint-Germain-en-Laye signala aux services de police avoir aperçu, dans la forêt, un félin de grande taille et de couleur noire qu'elle identifia comme une panthère. Cette indication fut portée, dans la soirée, à la connaissance des sapeurs-pompiers ainsi que des maires des communes concernées. Dans la journée du vendredi, d'autres déclarations, parmi lesquelles celles d'agents de l'Office national des forêts corroborèrent celle recueillie la veille au sujet de la présence d'un félin en forêt de Saint-Germain-en-Laye. Les maires des communes concernées (commune de Saint-Germain et communes limitrophes de la forêt de Saint-Germain) demandèrent que des dispositions soient mises en place et informèrent leurs populations respectives du risque qui pourrait s'attacher à la présence du félin pour les promeneurs et les sportifs. Une battue fut mise en oeuvre le samedi 5 et le dimanche 26 octobre par des fonctionnaires de police, des sapeurs-pompiers ainsi que des militaires de la gendarmerie. Les traces d'animal relevées furent soumises à vérification auprès d'un vétérinaire qui confirma qu'il s'agissait d'une empreinte de félin. Le lendemain, une analyse plus fine des traces recueillies permit d'identifier plus précisément l'animal comme étant non pas un félin mais un canidé. C'est bien un chien de grande taille, à la robe noire et à la démarche souple qui sera capturé au cours de la battue. Les moyens mis en oeuvre à cette occasion étaient adaptés au besoin et répondaient à la nécessité, fondée sur le principe de précaution, de garantir la sécurité des usagers de la forêt de Saint-Germain, lieu de détente de nombreux Yvelinois et Parisiens en fin de semaine.

### Données clés

**Auteur :** [M. François Loncle](#)

**Circonscription :** Eure (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5700

**Rubrique :** Police

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 novembre 1997, page 3804

**Réponse publiée le :** 19 janvier 1998, page 325